



Québec, le 26 février 2025

FICHE TECHNIQUE - Sobriété énergétique: les transports dans l'angle mort

1. Feuille de route en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques

Feuille de route en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques tirée du Plan de mise en œuvre 2024-2029 du Plan pour une économie verte 2030. Les secteurs résidentiel, commercial et industriel y sont couverts, mais **pas celui des transports**.

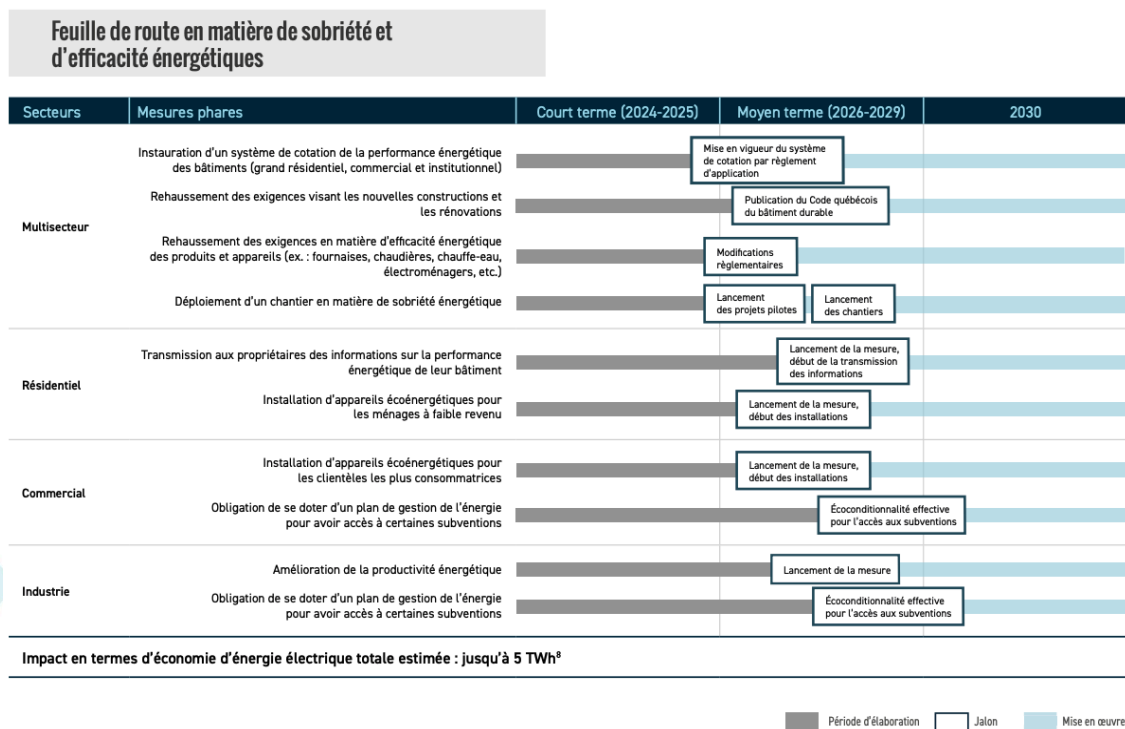


Figure 1 - Feuille de route en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques tirée du [PMO 2024-2029](#) du PEV 2030. Les secteurs résidentiel, commercial et industriel y sont couverts, mais pas celui des transports.

2. Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050 (Mise à jour 2021)

Rapport préparé pour le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Rapport préparé par Dunsky avec le soutien de ESMIA.

Les trajectoires B, C et D sont particulièrement intéressantes puisqu'elles introduisent des réductions de demandes dans trois volets touchant quatre secteurs différents (bâtiment, industrie, transport, agriculture).



Graphique 1-21 - Consommation d'énergie finale – Transport des passagers, par source (PJ)

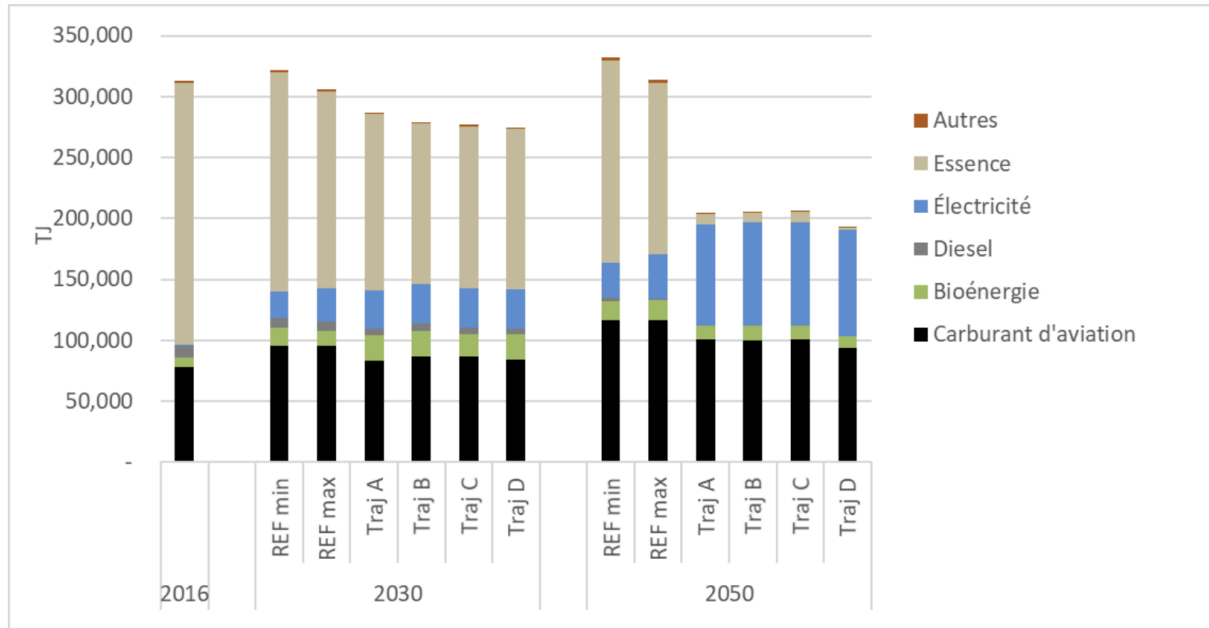


Figure 2 - Consommation d'énergie finale - Transport des passagers, par source (PJ), tirée de [Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – horizons 2030 et 2050 \(Mise à jour 2021\)](#)

3. Électrification des transports

Hydro-Québec projette que [7.8 TWh seront nécessaires pour l'électrification des transports](#). Le futur PGIRE est l'occasion de modéliser divers scénarios en matière de sobriété énergétique dans le secteur du transport tels que la réduction du kilométrage parcouru, la réduction du taux de motorisation et la réduction du poids moyen des véhicules légers. L'erreur serait de se concentrer uniquement sur la modélisation de l'électrification des transports sans considérer des mesures de sobriété.

4. Consultation gouvernementale sur le développement des énergies propres du Québec

Les [résultats de la consultation gouvernementale sur le développement des énergies propres du Québec](#) soulignent que le public et les experts souhaitent «fortement priorise[r] l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique» et que les répondants sont «conscients qu'il n'y a pas assez d'électricité».

5. À propos de la [politique de mobilité durable](#) du gouvernement du Québec

Sous l'égide du ministère des Transports et de la Mobilité durable, «la politique aborde les transports collectif, actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier, le tout dans une perspective intégrée. Elle sera en vigueur jusqu'en 2030 et sera mise à jour périodiquement par l'intermédiaire des différents plans d'action qui permettront de maintenir le cap vers les objectifs à atteindre.»

Selon le [Bilan synthèse 2022-2023](#), «le présent exercice est le dernier du Plan d'action 2018-2023 de la PMD. Après plusieurs années marquées par la pandémie et ses effets sur la mobilité, la mise en œuvre du plan d'action a repris son erre d'aller en 2022-2023. En seulement un an, le nombre de mesures complétées a augmenté de 10%, passant de 24% à 34%. Cela s'ajoute au 49% qui étaient toujours en cours de réalisation au 31 mars 2023.»

Appliquer **la mobilité durable fait partie des trois priorités** identifiées par [HEC énergie](#) lors du lancement de l'État de l'énergie 2025:

«Deuxième chantier : le transport. Il faudrait passer à la mobilité durable, avance M. Pineau, qui suggère de commencer par appliquer la politique de mobilité durable du gouvernement, à laquelle il adhère. «Les suivis annuels montrent qu'on est en retard sur tous les indicateurs», prévient-il.»

Exemples de cible de la politique de mobilité durable:

- Diminution de 20% de la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale
- Réduction de 40% de la consommation de pétrole dans le secteur des transports sous le niveau de 2013
- Augmentation de l'offre de service de transport collectif de 5% par année